



Comité consultatif gouvernemental

Carthagène, 9 décembre 2010

Communiqué du GAC– Carthagène

I. Introduction

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Carthagène du 4 au 8 décembre 2010.

Trente-huit (38) membres et quatre (4) observateurs ont participé à la réunion, et trois (3) membres ont participé à distance.

Le Comité consultatif gouvernemental exprime sa profonde gratitude au ccTLD de la Colombie, dotCO Internet S.A.S., pour avoir accueilli la conférence et remercie l'ICANN pour son soutien à la conférence du GAC.

II. Réunion avec la ccNSO

Le GAC s'est réuni avec la ccNSO et a reçu une mise à jour sur l'état actuel du rapport du Groupe de travail sur la délégation, la redélégation et la retraite (DRDWG).

III. Nouveaux gTLD

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et avec le conseil de la GNSO, ainsi qu'en séance publique, pour discuter de l'état actuel du processus des nouveaux gTLD et des questions en suspens, comme indiqué ci-dessous.

Le GAC salue également la mise à jour des travaux du Groupe de travail conjoint des SO et AC sur le soutien aux candidats aux nouveaux gTLD, et encourage le groupe de travail à poursuivre ses efforts, en particulier en ce qui concerne la poursuite de la sensibilisation des pays en développement.

Le GAC a accepté une invitation du Conseil d'administration à se réunir pendant la période intersessions, avant la réunion de San Francisco, afin de résoudre les problèmes en suspens concernant le processus des nouveaux gTLD.

Points spécifiques en relation avec les processus de candidature aux nouveaux gTLD

Attendu que le GAC considère qu'il a fourni des avis importants en matière de politique publique sur les nouveaux gTLD, le principal avis écrit étant les principes du GAC sur les nouveaux gTLD, daté du 28 mars 2007 et remis au Conseil d'administration avant sa décision d'adopter la proposition de la GNSO relative à l'introduction de nouveaux gTLD.

Attendu que, depuis, le GAC a échangé régulièrement avec le Conseil d'administration, la GNSO et le personnel de l'ICANN en ce concernant le processus d'élaboration de politiques (PDP) et les propositions de mise en œuvre telles qu'elles sont énoncées dans les versions préliminaires consécutives du guide de candidature aux nouveaux gTLD (DAG).

Attendu que, en outre, les préoccupations persistantes du GAC concernant l'approche proposée pour l'introduction de nouveaux gTLD et chaque version du DAG ont été communiquées à plusieurs reprises au Conseil d'administration sous forme d'avis du GAC et de lettres de la présidence du GAC adressées au président du Conseil d'administration de l'ICANN, comme indiqué ci-dessous :

Communiqué de Los Angeles, 31 octobre

2007, Communiqué de New Delhi, 13 février

2008, Communiqué de Paris, 26 juin 2008

Lettre du 8 août 2008 de la présidence du GAC au président de l'ICANN, Communiqué du Caire, 5 novembre 2008

Communiqué de Mexico, 4 mars 2009

Lettre du 10 mars 2009 de la présidence du GAC au président de l'ICANN, lettre du 26 mai 2009 de la présidence du GAC au président de l'ICANN

Lettre du 24 avril 2009 de la présidence du GAC adressée au président de l'ICANN, Communiqué de Sydney, 24 Juin 2009

Lettre du 18 août 2009 de la présidence du GAC adressée au président de l'ICANN, Communiqué de Séoul, 2 novembre 2009

Lettre du 26 janvier 2010 de la présidence du GAC adressée au président de l'ICANN

Communiqué de Nairobi, 10 mars 2010

Lettre du 10 mars 2010 de la présidence du GAC au président de l'ICANN, lettre du 24 avril 2010 de la présidence du GAC au président de l'ICANN, lettre du 4 août 2010 de la présidence du GAC au président de l'ICANN, lettre du 23 septembre 2010 de la présidence du GAC au président de l'ICANN, lettre du 22 novembre 2010 de la présidence du GAC au président de l'ICANN

Attendu que le GAC apprécie les efforts déployés par de nombreux membres de la communauté de l'ICANN pour comprendre et tenir compte des avis du GAC pendant cette période, mais reste très préoccupé par le fait que de nombreuses questions de politique publique originales soulevées restent sans résolution dans la dernière version du DAG.

Attendu que le GAC considère que ces dernières résultent principalement du fait que le Conseil d'administration a adopté les recommandations de la GNSO concernant les nouveaux gTLD sans tenir dûment compte des avis du GAC à ce moment-là, créant ainsi un processus biaisé.

Attendu que la plus récente lettre du 23 novembre du président du Conseil d'administration de l'ICANN adressée à la présidence du GAC confirme que de nombreuses préoccupations du GAC restent sans résolution et, qu'en outre, le GAC note que le Conseil a décidé de rejeter explicitement les avis du GAC dans plusieurs cas spécifiques.

Attendu que le GAC, conscient du fait que de nombreux candidats aux gTLD ont fait des investissements importants dans leurs modèles commerciaux, reconnaît que les candidats aux gTLD ont eu une attente légitime sur le fait que le processus d'introduction de nouveaux gTLD aurait dû être conclu à présent.

Attendu qu'à la suite de l'échange du GAC avec la GNSO, le GAC est également conscient que les principaux groupes de parties prenantes de

l'ICANN (tels que les unités constitutives des utilisateurs commerciaux et de la propriété intellectuelle) ne croient pas que la version la plus récente du DAG reflète leurs avis et leurs préoccupations.

Le GAC tient à indiquer au Conseil d'administration :

1. Que le GAC considère qu'il reste des questions en suspens concernant la procédure actuelle, notamment :

- L'intention apparente du Conseil d'administration d'approuver la version actuelle du DAG le jour même d'expiration de la période de consultation publique, ce qui soulève des questions concernant la capacité de l'ICANN à tenir compte de ces commentaires ;
- La publication de la deuxième étape de l'étude économique le 3 décembre 2010, soulevant à nouveau des questions concernant la capacité de l'ICANN à tenir compte des commentaires publics sur cette étude ; et
- L'absence d'une explication détaillée et d'une justification des décisions prises à ce jour sur le programme des nouveaux gTLD, comme en témoigne la récente décision du Conseil d'administration sur l'intégration verticale.

2. Que le GAC fournira au Conseil d'administration au plus tôt possible une liste ou une « fiche de suivi » des questions qui, de l'avis du GAC, sont encore en suspens et qui nécessitent une discussion supplémentaire entre le Conseil d'administration et le GAC. Cela inclut :

- Les procédures d'objection, y compris l'obligation pour les gouvernements de payer certains frais ;
- Les procédures pour la révision des chaînes sensibles ;
- L'évolution de la zone racine ;
- Les impacts économiques et sur le marché ;
- La séparation entre opérateur de registre et bureau d'enregistrement ;
- La protection des titulaires de droits et les questions relatives à la protection des consommateurs ;
- Les litiges après délégation avec les gouvernements ;
- L'utilisation et la protection des noms géographiques ;
- Le recours juridique pour les candidats ;

- L'octroi de possibilités à toutes les parties prenantes y compris celles des pays en développement ;
- Les recommandations de diligence raisonnable dans l'application de la loi pour amender le contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement tel que noté dans le communiqué de Bruxelles ; et
- Le besoin d'un système d'alertes précoces pour les candidats leur indiquant si une chaîne proposée peut être considérée comme controversée ou peut créer des conflits (y compris les noms géographiques).

En outre, le GAC aimerait discuter de la nécessité d'une politique appropriée pour les IDN en relation avec le programme des nouveaux gTLD afin de prendre en considération la diversité culturelle, conformément aux principes des gTLD (par exemple, la nécessité d'une délégation conjointe de chaînes dans certains scripts).

3. Que, compte tenu de la détermination du Conseil d'administration, reflétée dans sa réponse du 23 novembre 2010 aux commentaires du GAC sur le DAGv4 disant qu'il ne peut accepter certains éléments contenus dans l'avis du GAC, ce dernier suppose que le Conseil invoque les dispositions des statuts constitutifs de l'ICANN pour trouver une résolution de ces différences mutuellement acceptable. Le GAC espère participer aux discussions prévues dans les statuts constitutifs pour tenter de résoudre les situations où le Conseil a décidé de rejeter l'avis du GAC, en attendant l'élaboration d'une approche officielle convenue.

IV. Échange avec les membres du Conseil d'administration de l'ICANN sur la candidature du Registre ICM

Le GAC a participé à un échange avec le président du Conseil d'administration de l'ICANN, à sa demande, sur le point de vue du personnel sur les trois questions incluses dans la résolution du Conseil d'administration de l'ICANN de sa réunion extraordinaire du 28 octobre 2010. Le GAC a informé le président du Conseil d'administration de l'ICANN qu'il a des préoccupations importantes concernant le processus par lequel le Conseil d'administration sollicite actuellement des commentaires concernant la candidature/le contrat du Registre ICM.

En matière de seuil, les membres du GAC considèrent que le Conseil

d'administration n'a jamais rejeté l'avis fourni dans le Communiqué de Wellington et reformulé dans le Communiqué de Lisbonne. Le GAC a réitéré sa position précédemment énoncée disant que le Communiqué de Wellington représente un consensus sur les avis du GAC et qu'il est toujours applicable.

Il est également entendu par le GAC que si le Conseil d'administration décidait de prendre une mesure n'étant pas conforme à l'avis du GAC, cette décision invoquera les dispositions des statuts constitutifs (chapitre XI, article 2.1.J). L'absence de justification documentée pour la sélection des trois points spécifiques pour une consultation plus approfondie semble incompatible avec ces dispositions spécifiques, et a rendu impossible que les membres du GAC mènent des consultations efficaces dans les capitales nationales pour déterminer si les trois questions identifiées par l'ICANN sont en fait les seuls domaines conflictuels (par exemple, si les critères de parrainage ont été satisfaits). À ce titre, le GAC ne considère pas que son échange avec le président du Conseil d'administration constitue le processus de consultation prévu dans les statuts constitutifs.

Le GAC signale que ces dispositions particulières des statuts constitutifs n'ont pas été invoquées à ce jour, et qu'il est d'une importance critique qu'un processus officiel convenu soit mis en place pour satisfaire aux exigences des statuts constitutifs.

Le manque actuel de clarté quant à la position du Conseil d'administration sur la candidature d'ICM et sa compréhension des faits saillants de l'état d'avancement des avis du GAC fournis précédemment, le GAC estime que les problèmes identifiés dans les recommandations préliminaires de l'ATRT nécessitent une meilleure compréhension de l'état actuel de l'avis du GAC.

V. Nouveaux gTLD controversés et/ou sensibles

Le GAC salue l'initiative de la Recommandation 6 du groupe de travail intercommunautaire (Rec6CCWG).

Le GAC tiendra compte des réponses du Conseil d'administration aux recommandations du Rec6CCWG dans son examen des questions relatives aux gTLD.

Conformément à sa lettre du 22 novembre 2010, le GAC prévoit de travailler avec le Conseil d'administration et d'autres membres des unités constitutives de l'ICANN, en particulier l'ALAC, en tenant compte de l'intégration des révisions précédentes pour servir d'alerte

précoce aux candidats si une chaîne proposée était considérée comme controversée ou sensible.

VI. Réunion avec la communauté technique - point de vue sur la résolution universelle du DNS

Le GAC et les membres de la communauté technique ont tenu un échange constructif et informatif sur la résolution universelle du DNS dans le contexte des gTLD controversés. Le GAC apprécie et salue les échanges futurs sur ces questions importantes. La discussion a porté sur le fait que le blocage de l'accès aux ressources et à l'information pouvait déjà se produire à de nombreuses autres couches de l'architecture de l'Internet. Sur la base de l'échange, le GAC considère que les DNSSEC n'ont pas été conçus pour prendre en charge le blocage et que des dommages collatéraux et des résultats inattendus sont susceptibles d'être causés si les TLD ne sont pas susceptibles d'être résolus universellement.

VII. Équipe de révision de la responsabilité et de la transparence

Le GAC a examiné les recommandations préliminaires de l'équipe de révision de la responsabilité et de la transparence (ATRT) et ses conséquences sur les discussions en cours au sein du Groupe de travail conjoint GAC/Conseil d'administration. En outre, le GAC s'est réuni avec l'ATRT et a échangé des points de vue sur le rapport et les recommandations préliminaires. Le GAC a félicité l'ATRT pour le travail accompli et a salué l'élaboration du rapport et des recommandations préliminaires.

Le GAC a salué l'engagement du PDG de l'ICANN d'assurer la mise en œuvre rapide des recommandations finales.

VIII. Groupe de travail conjoint GAC/Conseil d'administration (JWG) sur la révision du rôle du GAC au sein de l'ICANN

Le JWG s'est réuni à Carthagène et la discussion s'est fondée sur le rapport préliminaire du groupe de travail conjoint. Les discussions ont porté principalement sur les avis du GAC au Conseil d'administration et le processus d'élaboration de politiques. Le JWG vise à finaliser le rapport à San Francisco et tiendra compte du rapport final de l'équipe

de révision de la responsabilité et de la transparence ainsi que de la discussion en cours sur la révision des principes opérationnels du GAC.

IX. Élection du président et des vice-présidents

Heather Dryden, du Canada, a été réélue comme présidente du GAC. Maria Hall, de la Suède, et Alice Munyua, du Kenya, ont été élues vice-présidentes. La décision entrera en vigueur à la fin de la première réunion de 2011.

Le GAC remercie Maimouna Diop Diagne du Sénégal et Jayantha Fernando du Sri Lanka pour leur service à la vice-présidence et leur contribution exceptionnelle aux travaux du GAC.

Le GAC remercie chaleureusement tous ceux qui, au sein de la communauté de l'ICANN, ont contribué au dialogue avec le GAC à Carthagène.

La prochaine réunion du GAC se tiendra au cours de la 40e réunion de l'ICANN à San Francisco.